

**Note d'Albrecht et Laleman (Itinera Institute) « WK Voetbal
2018 : economische opportuniteit of own-goal? »**

Quelques commentaires et corrections importantes

Septembre 2010

*Didier Baudewyns, dib@plan.be
Jan van der Linden, jvdl@plan.be*

Table des matières

1. Introduction	1
2. Le prétendu oubli de l'effet d'éviction.....	1
3. Le prétendu oubli des dépenses du LOC (<i>Local Organising Committee</i>)	3
4. Tableau I de Albrecht et Laleman (2010) : erreurs dans le calcul du coût de 33 euros par habitant.....	3
5. Quelques autres remarques sur Albrecht et Laleman (2010).....	5
6. Conclusion.....	7
7. Références.....	8

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : Tableau 1 de AL (2010) et deux corrections « immédiates »	4
TABLEAU 2 : Valeurs ajoutées cumulées générées, directes et indirectes, par type de dépenses directes, Coupe du Monde FIFA 2018	5

1. Introduction

Albrecht et Laleman (AL dans la suite) discutent dans une note (Itinera Institute, voir page Internet datée du 9 août 2010)¹ les résultats de deux études relatives à l'organisation d'une Coupe du Monde de la FIFA en 2018 aux Pays-Bas et en Belgique : l'étude de SEO (2010) relative au premier pays et le Working Paper 8-10 du BFP (Didier Baudewyns et Jan van der Linden, DIB et JVDL dans la suite) relatif aux impacts macroéconomiques dans le second pays.

La note de AL (2010) ainsi que certains commentaires négatifs d'Albrecht dans les médias (Libre Belgique, 10 août 2010, par exemple) comportent de nombreuses imprécisions et erreurs. Ceci sera clairement démontré dans les quatre sections suivantes relatives, successivement, à un prétendu oubli de l'effet d'éviction dans le secteur touristique (section 2), à un prétendu oubli des dépenses d'organisation du Comité Local d'Organisation FIFA (section 3), à un tableau coûts-avantages présenté dans AL (2010) (section 4) et à quelques autres réflexions (section 5).

Plus particulièrement, le tableau 1 de AL (2010), qui compare nos résultats à ceux de l'étude de SEO pour les Pays-Bas, est faux. Ainsi, un montant d'avantage économique pour la Belgique a été recopié erronément du côté des coûts. Il s'ensuit que le coût net par habitant pour la Belgique qu'ils calculent en bas de leur tableau (et qu'Albrecht commente dans la presse...) est erroné et exagéré (voir section 4 plus loin).

2. Le prétendu oubli de l'effet d'éviction

Dans AL (2010), page 4 :

*« Toeristen kunnen ook wegblijven omdat ze denken dat hotels en horecazaken hun prijzen sterk zullen verhogen om maximaal te profiteren van het WK. **Dit 'crowding out' effect is expliciet opgenomen in de Nederlandse studie.** »*

... sous-entendu, dans notre WP 8-10, ce n'est pas le cas. Cette impression négative est explicitement confirmée par la déclaration de Johan Albrecht (dans la Libre Belgique, 10/08, notamment) :

*« Il faut cependant tenir compte d'une série d'éléments qui ne sont **pas repris explicitement** dans l'analyse du Bureau fédéral du Plan. Les touristes peuvent très bien ne pas se montrer parce qu'ils craignent que la CM génère une foule trop importante et que les hôtels et le secteur de l'Horeca ne fassent grimper leurs prix. **En économie, on appelle cela l'effet d'éviction.** »*

Or, il est faux d'affirmer que nous n'avons « pas repris l'effet d'éviction ». Nous en avons effectivement tenu compte : il s'élève à 67 % des nuitées totales (touristes « de séjour » assistant à des

¹ Albrecht et Laleman (2010), « WK Voetbal 2018 : economische opportuniteit of own-goal? », 2010/11 (http://www.itinerainstitute.org/fr/bibliotheque/_paper/footballworldcup2018economicopportunityorowngoal/).

matches) dans le scénario de base (voir calcul plus loin). Il est de 75% dans l'étude de SEO (scénario central « waarschijnlijk ») pour le même concept de touristes étrangers (assistant à des matchs).

Le fait que les dépenses touristiques générées par la Coupe du Monde ont été calculées nettes d'un effet d'éviction est explicitement mentionné par DIB et JVDL à plusieurs endroits du WP 8-10 et notamment, et très clairement, à la page 10 :

*« Op basis van deze gegevens wordt dan door de stadionbezoekers die **geen verdringing** teweeg brengen €185 miljoen besteed (zie Tabel 5), en door de buitenlandse dagbezoekers €12 miljoen. »*

Le mot 'verdringingseffect' (effet d'éviction) apparaît 10 fois dans la section 2.6. C'est par exemple le cas aux tableaux 4 et 6.

En outre, l'explication d'Albrecht du 10 août 2010 plus haut est exactement donnée par DIB et JVDL, dans le WP 8-10 publié le 19 avril, page 9 :

« De redenen daarvoor zijn dat een deel van de toeristen zonder wk ook naar België gekomen zou zijn, en dat er toeristen zijn die juist wegblijven omdat er een wk is. Die laatsten worden afgeschrikt door de drukte en de hogere prijzen omdat de hotels een veel hogere bezettingsgraad zullen hebben dan normaal. Er kan als het ware een verdringingseffect optreden ».

L'idée du calcul des 185 millions de dépenses imputées à la Coupe du Monde, dans le scénario de base, est simple : d'une part, lors d'un mois de juin normal, il est supposé que 72% de la capacité hôtelière totale est occupée en Belgique, et d'autre part, lors de la Coupe du Monde, le taux d'occupation serait par contre quasiment égal à 100%. Le calcul de la dépense touristique totale nette de l'effet d'éviction a alors consisté à faire l'hypothèse suivante (cf. page 9) :

« Alleen de bezoekers van de 28 % vrije kamers (38 000) kunnen dus maar meegerekend worden voor het effect van de toeristische bestedingen. Er is van uitgegaan dat die tijdens het toernooi allemaal volgeboekt raken. »

Sous cette hypothèse, seules 1,115 millions² de nuitées-personnes peuvent servir de base au calcul des dépenses touristiques supplémentaires dues à la Coupe du Monde (CM), desquelles il faut encore retirer 229 mille nuitées réservées par les sélections nationales et les représentants des médias, soit un peu plus de 886 mille nuitées au total (ce raisonnement se trouve à la page 9 du WP 8-10). On obtient alors les 185 millions citées plus haut simplement en multipliant ces nuitées par 209 euros, la dépense moyenne quotidienne par touriste. L'éviction s'élève alors 67% du total des nuitées de supporters lors de la CM. Le taux d'éviction s'élève à près de 90% si on suppose une capacité hôtelière normale en juin (c'est-à-dire hors CM) de 86%. Dans l'étude de SEO, l'éviction s'élève à 75% dans le scénario central (« waarschijnlijk ») et à 100% dans le scénario le plus défavorable (« ongunstig »).

² Sachant qu'on suppose une absence d'effet d'éviction lors des demi-finales (équivalente à 27 168 nuitées), 1,115 millions = 38 080 personnes × 30 jours – 27 168.

3. Le prétendu oubli des dépenses du LOC (*Local Organising Committee*)

Etrangement, page 4 dans AL (2010) :

« De rubriek 'andere bestedingen' bevat in de Belgische studie enkel de bestedingen van de nationale ploegen en de media. In de Nederlandse studie werden echter ook de binnenlandse bestedingen van de FIFA aan het zogenaamde LOC (Local Organising Committee) ingecalculeerd die ongeveer 105 miljoen euro zouden bedragen. »

Or, non seulement, il n'y a dans notre WP aucune rubrique « andere bestedingen » (« autres dépenses ») qui regrouperait les dépenses des médias et des sélections nationales (tous les grands types de dépenses sont mentionnés explicitement et séparément dans tous les tableaux), mais en outre, contrairement à l'affirmation ci-dessus, nous avons bel et bien estimé des dépenses directes qu'effectuerait le LOC sur le territoire belge dans la section 2.4 ; le montant estimé s'élève à 107 millions d'EUR de 2010 (tableaux 2 et 3). Nous avons négligé certaines dépenses, de sorte que le montant injecté dans HERMES est de 103 millions. Ce montant apparaît pourtant dans le tableau 1 de AL (2010) mais erronément du côté des coûts pour la Belgique (voir ci-dessous).

4. Tableau I d'Albrecht et Laleman (2010) : erreurs dans le calcul du coût de 33 euros par habitant

Le tableau I de AL (2010) utilise les montants de dépenses directes que nous avons calculés pour les replacer dans un cadre de type analyse coûts-avantages (méthode que nous n'avons pas adoptée), et cela afin de comparer nos résultats à ceux obtenus pour les Pays-Bas ; les auteurs en déduisent un solde et un coût net implicite par habitant de 33 euros pour la Belgique. L'exercice présenté est entièrement faux, pour trois raisons.

Tout d'abord, les montants présentés par AL (2010) ne sont pas directement comparables (entre Belgique et Pays-Bas) et nécessitent une adaptation. En effet, les montants de SEO sont des valeurs actualisées nettes (VAN) (le taux d'actualisation est de 5,5% et comprend une prime de risque relativement élevée de 3%), tandis que nous présentons les montants de dépenses en euros de 2010, sans appliquer aux effets futurs le taux d'actualisation de SEO. Une première correction du tableau 1 de AL (2010) doit donc être effectuée afin que tous les montants soient exprimés dans la même unité de compte : les euros de 2010 (non actualisés).³

³ Dans un cadre strict d'analyse coûts-avantages, il aurait fallu décider d'un taux d'actualisation pour les montants relatifs à la Belgique, puis transformer ceux-ci en VAN. Toutefois, pour simplifier, et étant donné le faible écart de solde par habitant aux Pays-Bas entre les deux types d'unités monétaires, nous avons, à des fins de comparaison, exprimé tous les montants en euros de 2010. Pour beaucoup de dépenses, SEO (2010) donne à la fois le chiffre en euros de 2010 et la transformation en VAN.

Ensuite, AL (2010) font une confusion entre le coût « d'organisation » pour le pays co-organisateur et le coût d'organisation pour la FIFA : le montant de 103 millions d'euros (qui apparaît dans le tableau 13 de notre WP) et que AL (2010) reprend sous « Organisation » est en réalité relatif au comité local d'organisation (LOC) et doit donc apparaître dans les avantages (c'est une injection monétaire de la FIFA, entité ayant son siège en Suisse, dans l'économie belge). Pour les Pays-Bas, cet avantage s'élève à 170 millions d'euros⁴ et est correctement compris dans les « autres dépenses » (304 millions) du côté des avantages.⁵

Nous présentons cette double correction dans le tableau suivant, dans ce que AL appellent le scénario « normal ». On constate alors que le montant de coût net de 9 euros VAN par habitant aux Pays-Bas correspond à 12 euros de 2010, d'une part, et d'autre part, que le coût initial de 33 euros (de 2010) par habitant en Belgique, cité et commenté dans la presse par les auteurs, doit être ramené à 12 euros par habitant après comptabilisation correcte des 103 millions dépensés par le LOC du côté des avantages. En d'autres termes, en appliquant ces deux premières corrections « immédiates », le coût net par habitant serait identique aux Pays-Bas et en Belgique, ce qui nuance les conclusions tirées par AL (dans la note Itinera et dans la presse).⁶

TABLEAU 1 : Tableau 1 de AL (2010) et deux corrections « immédiates »

Millions d'euros (sauf mention contraire)	Scénario "Normal"			
	Albrecht et Laleman		Corrections	
	Belgique	Pays-Bas	Belgique	Pays-Bas
	EUR 2010	VAN ^a	EUR 2010	EUR 2010
Coûts				
Investissement dans les stades	490	280	490	420
Organisation (pays organisateur, hors sécurité)	403	43	0	58
Sécurité	150	153	150	248
Hooliganisme	0	0	0	0
Total des coûts	743	476	640	726
Avantages				
Dépenses touristiques	318	142	318	229
Autres dépenses (sélections nationales, média, LOC...)	94	179	194	304
Total des avantages	409	321	512	533
Solde	-334	-155	-128	-193
Impulsion économique	1152	797	1152	1259
Coût (-) ou avantage (+) par habitant (en euros)	-33	-9	-12	-12

Source : AL (2010), WP 8-10 (BFP), SEO (2010) et calculs propres.

^a VAN = valeur actualisée nette.

⁴ Le montant est nettement plus important pour les Pays-Bas dans l'étude SEO (2010) parce que dans celle-ci, il est supposé une répartition 60/40, en faveur des Pays-Bas, de l'enveloppe budgétaire prévue par la FIFA pour l'organisation locale.

⁵ Les coûts de préparation de la sécurité en Belgique sont inclus dans les 150 millions d'euros du poste « Sécurité ». Nous avons négligé par contre les autres coûts de préparation pour le gouvernement belge.

⁶ Notons au passage que l'impulsion économique aux Pays-Bas devient, après correction, légèrement supérieure à l'impulsion totale (dépenses directes) en Belgique (1,15 milliard d'euros de 2010).

Enfin, sur le plan méthodologique, l'approche d'analyse d'impact que nous avons adoptée permet de comptabiliser certains effets indirects sur l'économie belge qui ne sont pas pris en compte dans le tableau 1. Par exemple, certains coûts calculés dans notre WP 8-10 génèrent de l'activité et ont donc des effets indirects positifs qui ne sont pas pris en compte dans l'étude de SEO. En outre, les effets indirects sur l'emploi ont été supposés nuls dans l'étude néerlandaise tandis que dans notre WP, l'activité créée directement par l'évènement génère également un surplus de croissance (et donc d'emploi) indirect. En outre, SEO (2010), contrairement à notre WP, ne tient pas compte des effets sur les secteurs « fournisseurs » et des effets sur les importations.

Or, si l'on peut débattre du caractère « net » de certains effets indirects générés par le financement public des investissements supplémentaires dans les stades, il est incontestable que les dépenses touristiques et d'organisation (FIFA), par exemple, produiraient des effets indirects qui n'existeraient pas sans Coupe du Monde.

A titre indicatif, nous donnons au tableau 2 suivant, les valeurs ajoutées totales directement et indirectement générées dans l'économie belge par grand type d'impulsion directe.

TABLEAU 2 : Valeurs ajoutées cumulées générées, directes et indirectes, par type de dépenses directes, Coupe du Monde FIFA 2018

Millions d'euros	Belgique
Investissements supplémentaires dans les stades	347
Sécurité	134
Dépenses des sélections nationales et médias	65
Dépenses des touristes étrangers	226
Organisation (FIFA)	73
Total	846
Impulsion économique (dépenses directes)	1152

Source : WP 8-10, BFP, tableau 10, p. 18.

5. Quelques autres remarques sur Albrecht et Laleman (2010)

En ce qui concerne les investissements afférents aux stades, la note d'Itinera recèle plusieurs phrases trompeuses :

- Tout d'abord, les auteurs laissent entendre que notre WP part de l'hypothèse que l'ensemble des dépenses afférentes aux stades seront financées avec des deniers publics. Or, le WP mentionne aux pages 5 et 23 que le secteur privé sera partie prenante. L'identité, publique ou privée, des investisseurs n'influence de toute façon pas le calcul de l'impact macroéconomique des investissements.
- Le WP du BFP tient explicitement compte du fait que certains stades seront temporairement aménagés pour atteindre la norme FIFA de 40.000 places assises (voir page 4 pour de plus

amples détails). Le démontage des sièges superflus au terme de la Coupe du Monde est repris dans les investissements. Il serait dès lors erroné d'affirmer que le coût de la démolition des stades n'a pas été pris en considération.

- Ensuite, Albrecht et Laleman font remarquer que les investissements génèrent aussi des avantages sur le plan des finances publiques sous forme de recettes d'impôts des personnes physiques et des sociétés. Ceci ressort parfaitement de la simulation macroéconomique HERMES du chapitre 4 qui tient explicitement compte du retour fiscal et parafiscal au bénéfice de l'Etat. Les résultats détaillés en termes de finances publiques figurent dans le tableau 15 en annexe du WP.
- Enfin, le WP mentionne aussi explicitement qu'un nouveau stade sera construit dans plusieurs villes belges, même si l'organisation de la Coupe du Monde est confiée à un autre pays européen. Le tableau 1, qui présente un aperçu de toutes les dépenses, montre que sur un investissement total de 785 millions d'euros, seuls 490 millions sont imputables à la Coupe du Monde.

Il est simpliste, voire même fallacieux, de lier les avantages immatériels aux prestations de l'équipe nationale. Les fêtes populaires qui s'ensuivent ne peuvent pas être interprétées comme un avantage immatériel de l'organisation d'une Coupe du Monde, mais plutôt de la participation à cette dernière. Tout au plus, le pays organisateur retirera une « plus-value » (en termes de bien-être de la population) si son équipe nationale réalise de belles performances. Seule cette plus-value peut être considérée comme un avantage de l'organisation, au même titre que les autres coûts et avantages immatériels présentés dans l'étude de SEO.

En ce qui concerne l'image du mouvement perpétuel (« *perpetuum mobile* »), l'on peut concéder qu'elle contient une part de vérité. Les modèles appliqués aux chapitres 3 et 4 contiennent effectivement des mécanismes qui font en sorte que l'impulsion initiale crée une chaîne d'effets « répétitifs » de production. Au chapitre 3, il s'agit d'un mécanisme multiplicateur intemporel, et au chapitre 4, d'effets dynamiques sur plusieurs années. Dans les deux cas, il est essentiel de noter que chaque effet additionnel s'affaiblit et converge vers zéro.

La présentation des effets sur la valeur ajoutée et l'emploi dans un seul tableau (10) ne signifie pas qu'il y ait des doubles comptages. En fait, l'emploi est l'une des façons de présenter les résultats. La valeur ajoutée et l'emploi sont en quelque sorte les deux faces d'une même pièce. La valeur ajoutée se compose pour une grande partie du coût de la main-d'œuvre et celui-ci croît avec l'emploi. Enfin, notre WP insiste sur le caractère temporaire des emplois créés à l'occasion de l'organisation d'une Coupe du Monde de football (avant, pendant et après le tournoi lui-même).

6. Conclusion

Nous sommes conscients des limites de l'approche d'analyse d'impact macroéconomique que nous avons adoptée. Toutefois, il est regrettable de constater que la discussion et la critique du WP 8-10 du BFP, effectuées par l'Itinera Institute (AL, 2010), se sont fondées sur une lecture lacunaire et sur des erreurs. C'est peut-être inévitable lorsque deux auteurs s'attaquent à une étude qui est le produit d'un travail d'équipe et qui a subi une série de contrôles de qualité stricts conformément aux procédures en vigueur dans une institution qui remplit une mission légale. Il est dommage que les médias aient répercuté la critique de l'Itinera Institute sans interroger les auteurs de l'étude discutée.

7. Références

Albrecht, J., Laleman R. (2010), « WK Voetbal 2018 : economische opportuniteit of own-goal? », 2010/11.

Baudewyns, D., van der Linden, J. (2010), "Analyse des répercussions macroéconomiques de l'organisation d'une Coupe du Monde FIFA en 2018 en Belgique", WP 8-10, Bureau fédéral du Plan.

van den Berg, M.R., de Nooij, M, Koopmans C.C. (2010), "Kengetallen kosten-batenanalyse van het WK voetbal", rapport 2010-13, 79 p., SEO, Amsterdam.